



SUPERTRAIL DU
BARLATAY

**REGLEMENT DES COURSES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION
« SUPERTRAIL DU BARLATAY »
EDITION 2020**

RC1 : ORGANISATION

L'association « SUPERTRAIL DU BARLATAY » est constituée sous les statuts officiels et déposés selon les règles d'usage.

RC2 : EPREUVES

L'association « SUPERTRAIL DU BARLATAY » propose **quatre** parcours en pleine nature, empruntant en grande majorité les sentiers de randonnées en montagne de classe **T2/T3**

L'Ultra-Trail ® du Barlatay : **87 Km / 5400 m de dénivelé**
Le Trail du Barlatay : **46 Km / 2700 m de dénivelé**
Le Trail Découverte du Barlatay : **24 Km / 1350 m de dénivelé**
Le Défi-Junior du Barlatay : **5,5 Km / 130 m de dénivelé**

Les quatre parcours se dérouleront en une seule étape, à allure libre, mais en un temps limité.

RC3 : ENVIRONNEMENT

Parce que nous aimons la nature, respectons-là! Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper les virages. Chaque participant s'engage à respecter l'Eco Charte présentée sur notre site internet. Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

RC4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, ayant atteint l'âge de 18 ans révolus pour l'Ultra-Trail ® du Barlatay et le Trail du Barlatay, 16 ans pour le Trail Découverte du Barlatay et 12 ans pour le Défi-Junior. Chaque participant s'engage à posséder l'entraînement suffisant ainsi qu'à se trouver dans un état de santé lui permettant de participer à l'épreuve pour laquelle il est inscrit. La participation au «SUPERTRAIL DU BARLATAY » entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

RC 5 : DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant, chaque participant accepte le fait que l'organisation s'octroie le droit d'utiliser les images (photos et vidéos) prises lors de la course, sur le parcours et sur la place de fête, à des fins de communications dans le cadre des activités de l'association du « SUPERTRAIL DU BARLATAY ».

RC6 : CATEGORIES

Défi-Junior :

Filles	de 12 à 16	2008 / 2004	Garçons	de 12 à 16	2008 / 2004
--------	------------	-------------	---------	------------	-------------

La catégorie patrouille n'existe pas pour le Défi-Junior.

Trail Découverte :

Femmes Elites	de 16 à 39	2004 / 1981	Hommes Elites	de 16 à 39	2004 / 1981
Femmes I	de 40 à 49	1980 / 1971	Hommes I	de 40 à 49	1980 / 1971
Femmes II	de 50 et plus	1970 et moins	Hommes II	de 50 et plus	1970 et moins
Patrouille (libre)	de 16 et plus, un seul classement				

Ultra-Trail® du Barlatay et Trail du Barlatay

Femmes Elites	de 18 à 39	2002 / 1981	Hommes Elites	de 18 à 39	2002 / 1981
Femmes I	de 40 à 49	1980 / 1971	Hommes I	de 40 à 49	1980 / 1971
Femmes II	de 50 et plus	1970 et moins	Hommes II	de 50 et plus	1970 et moins
Patrouille (libre)	de 18 et plus, un seul classement				

Pour chaque parcours, un classement sera établi par catégorie.

Les catégories « Patrouille » sont formées de deux coureurs. L'inscription est possible sur les trois épreuves. Obligation de passer chacun des postes de contrôle à deux (distance maximale de 10 mètres). Seule l'arrivée de la patrouille, complète et ensemble, donnera lieu à un classement ! **Attention**, l'usage d'une longe ou d'un élastique de traction est totalement interdit.

RC7 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites via Internet - <https://barlatay.ch> -, ou directement via le site du chronométrateur – <http://www.mso-chrono.ch> et paiement par carte bancaire à partir du 1^{er} février 2020. Pour le Défi-Junior, les inscriptions se font via le formulaire d'inscription disponible sur le site internet <https://barlatay.ch> ou via l'adresse mail barlakids@barlatay.ch, ceci jusqu'au mercredi 12 août à minuit.

Course limitée à 600 coureurs, sur l'ensemble des parcours chronométrés. Les droits d'engagements comprennent tous les services décrits dans le présent règlement. Les inscriptions seront closes dès que le nombre total d'inscrits est atteint.

Les coûts :

Ultra-Trail ® du Barlatay :	100 CHF	–	majoration de 20 CHF inscription sur place
Trail du Barlatay :	80 CHF	–	majoration de 20 CHF inscription sur place
Trail Découverte du Barlatay :	60 CHF	–	majoration de 20 CHF inscription sur place
Défi-Junior du Barlatay :	20 CHF	–	majoration de 5 CHF inscription sur place

Un rabais de 10 CHF par coureur est accordé sur une inscription « patrouille » (par exemple : Ultra-Trail ® du Barlatay, via Internet : 180 CHF au lieu de 200 CHF par équipe)

RC8 : ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit. Le remboursement des droits versés à l'inscription ne peut se faire que dans les conditions suivantes :

Pour toute demande d'annulation faite :

- Avant le 1^{er} juillet 2020 : 90 % des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés.
- Avant le 1^{er} août 2020: 50% des droits d'inscription réellement encaissés seront remboursés.
- Au delà du 1^{er} août 2020 : aucun remboursement.
- Aucun échange de dossard n'est organisé, le changement de nom est possible, sans frais, jusqu'au mercredi 12 août 2020 à minuit, par mail au chronométrateur info@mso-chrono.ch.

RC9 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu le **vendredi 14 août 2020 de 14h00 à 19h30** à l'accueil des coureurs à l'Étivaz ou le **samedi 15 août, au plus tard 1 heure avant le départ**.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence dans son intégralité pendant toute la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Un prix souvenir est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

RC10 : EQUIPEMENT

Le contrôle du matériel sera fait **30 minutes** avant chaque départ en zone fermée. Des contrôles seront effectués sur le parcours selon la demande du chef de course

Obligatoire sur l'ensemble des parcours (porté ou dans le sac)

- Gobelet personnel de 15 cl minimum (bidon exclu)
- Réserve d'eau minimum 1 litre.
- Réserve alimentaire (barre énergétique, gel énergétique,...)
- Téléphone portable en fonction durant toute l'épreuve. **Enregistrer dans le répertoire** le no de sécurité de l'organisation qui vous sera communiqué lors de la remise des dossards.
- Couverture de survie dimension 210 cm x 130 cm
- Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne.
- Collant recouvrant la totalité des jambes (le $\frac{3}{4}$ avec de longues chaussettes **recouvrant l'entier de la jambe** est accepté)
- Lampe frontale en état de marche (sauf pour le Trail Découverte)

Le chef de course se réserve le droit de modifier l'équipement selon la météo

EQUIPEMENT CONSEILLE

Les bâtons sont autorisés. Le participant qui prend les bâtons doit les garder sur l'ensemble du parcours

- Casquette ou bandana
- Pour l'Ultra-Trail ® du Barlatay, une lampe frontale de réserve (la nuit est longue...)

Les participants qui le désirent pourront, lors de la prise du dossard, déposer leurs propres sacs de ravitaillement ne dépassant pas 30 litres. Ces derniers seront acheminés par l'organisateur aux quatre postes de ravitaillement officiels prévus. Sur chaque sac, doivent être clairement lisibles : **le numéro de dossard et la destination** (Les Diablerets – Les Mosses – Isenau – La Rechargère), cette tâche est de la responsabilité de chaque coureur.

Un sac ne possédant pas ces informations ne sera pas pris en considération pour le transport.

RC11 : RAVITAILLEMENT SEMI-AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle.

Quatre postes de ravitaillement approvisionnés en boissons et nourriture sont prévus.

Ces postes se trouvent:

- Aux Diablerets
- A Isenau
- Aux Mosses
- A la Rechargère

A chaque ravitaillement officiel, vous pourrez vous approvisionner en eau, bouillon, coca-cola, thé, boissons énergétiques, barres, fruits, chocolat, fromage, viande séchée, pain.

En cas de nécessité (ex : canicules) le comité d'organisation peut prévoir d'autres points d'eau sur le parcours.

Avertissement :

Aucun verre ou gobelet ne sera fourni aux postes de ravitaillement, d'où l'obligation du gobelet personnel pour toute la durée de la course. Le ravitaillement sauvage, c'est à dire tout ravitaillement d'un concurrent en dehors des postes officiels est strictement interdit et sera éliminatoire.

RC12 : ACCOMPAGNATEURS ET ANIMAUX

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle personnelle (team, entraîneur, médecin ou paramédical) est interdite.

Il est interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Il est également interdit de se faire accompagner pendant la course par une personne non inscrite, sauf dans les zones de tolérance, soit 50 m avant et après les postes de ravitaillement (Les Diablerets, Isenau, Les Mosses, La Rechargère).

Les personnes qui, pour des raisons de santé (handicap), doivent bénéficier d'une aide pourront être accompagnées d'un guide pour autant que cela soit signalé à la direction de course avant l'inscription et que celle-ci l'autorise (team@barlatay.ch).

RC13 : BARRIERES HORAIRES-INTERRUPTION DE LA COURSE

Le temps **maximal** de course est :

- **Pour l'Ultra-Trail ® du Barlatay (Départ de 21h) : 23h**
- **Pour l'Ultra-Trail ® du Barlatay (Départ de 23h) : 21h**
ATTENTION : Barrières horaires identiques pour les deux départs de l'Ultra-Trail ® du Barlatay !
- **Pour le Trail du Barlatay: 15h**
- **Pour le Trail Découverte du Barlatay: 10h30**
- **Pour le Défi-Junior du Barlatay : 2h30**

Les heures limites de passage (barrières horaires) aux principaux postes de contrôle sont disponibles sur le site internet mais peuvent être modifiées par le chef de course pour des raisons de sécurité. Une possibilité sera offerte aux concurrents hors délais sur le parcours de l'Ultra-Trail du Barlatay de terminer la course sur le parcours du Trail du Barlatay sans pouvoir y être classé. Tout concurrent souhaitant poursuivre la course hors délais ne pourra l'effectuer qu'après avoir **restitué son dossard**, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète. Tout participant est tenu de connaître le parcours bien que le balisage soit assuré par l'organisateur selon les normes usuelles.

Les départs de l'Ultra-Trail ® du Barlatay seront donnés à 21h00 et 23h00 (le vendredi 14 août 2020) par le chef de course depuis la place de fête à l'Etivaz. Etre attentif aux barrières horaires qui sont les mêmes pour les deux départs de l'Ultra-Trail ® du Barlatay !

Le départ du Trail du Barlatay sera donné à 05h00 par le chef de course depuis la place de fête à l'Etivaz.

Le départ du Trail Découverte du Barlatay sera donné à 9h30 par le chef de course depuis la place de fête à l'Etivaz.

Le départ du Défi-Junior du Barlatay sera donné à 15h00 par un représentant du comité depuis les casernes de la Lécherette.

Les coureurs de l'Ultra-Trail ® et du Trail sont tenus d'assister au briefing de départ le vendredi 14 août 2020, à 18 h 00.

RC14 : ABANDON ET RAPATRIEMENT

En cas d'abandon non consécutif à une blessure, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard. Il devra regagner l'Etivaz par ses propres moyens. Lors de la fermeture des postes de ravitaillement, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.

Pour le Défi-Junior, lors d'abandon, le coureur a l'obligation de s'arrêter au poste de contrôle le plus proche.

En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles, à partir des postes de ravitaillement.

RC 15 : ASSISTANCE – SECURITE

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course. Des équipes de sanitaire seront présentes pendant toute la durée de l'épreuve aux postes de ravitaillement. Elles seront en mesure d'intervenir sur le parcours dans un délai raisonnable et avec, si besoin, des moyens hélicoptés. Si vous avez besoin d'assistance médicalisée hors ravitaillement **appelez le numéro de sécurité de l'organisation**. C'est l'organisation qui prend toutes les dispositions nécessaires en cas d'intervention. Le personnel sanitaire sera habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer

l'épreuve. Les quatre épreuves sont supervisées par des professionnels urgentistes et du personnel spécialement formé.

Tout concurrent est tenu de porter assistance aux autres coureurs en cas de nécessité.

RC16 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Aucune prime en argent n'est distribuée. Un prix souvenir sera distribué à chaque participant ainsi qu'une invitation à la pasta-party d'après course.

RC17 : BALISAGES DES PARCOURS

A chaque parcours, des couleurs distinctes, soit :

- **Ultra-Trail ® du Barlatay** **Jaune et noir**, pour les flèches directionnelles et dossards
- **Trail du Barlatay** **Rouge et blanc**, pour les flèches directionnelles et dossards
- **Trail Découverte / Défi-Junior** **Bleu et blanc**, pour les flèches directionnelles et dossards

Tous les parcours sont balisés identiques, soit :

- Par des balises oranges fluos.

RC 18 : MISE HORS COURSE-DISQUALIFICATION-PENALITES

Les concurrents refusant de se conformer au présent règlement seront sanctionnés, notamment pour (liste non exhaustive) :

- | | |
|---|----------------------------|
| • Absence de dossard | disqualifié |
| • Falsification de dossard | disqualifié |
| • Tricherie | |
| (ex : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard) | disqualifié |
| • Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) | disqualifié |
| • Refus de se faire examiner par le personnel sanitaire | disqualifié |
| • Tout concurrent pris en flagrant délit de dopage | disqualifié |
| • Refus d'obtempérer à un ordre de direction | disqualifié |
| • Non assistance à une personne en danger | disqualifié |
| • Non pointage aux postes de contrôles | à l'appréciation du comité |
| • Manque du matériel personnel à un contrôle volant | 1 heure pénalité |
| • Attitude dangereuse avérée | 1 heure pénalité |

L'organisation se réserve le droit d'appliquer une pénalité a posteriori. Les pénalités ne sont pas sujettes à recours.

RECLAMATION

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du Comité de course dans un délai maximum de 2 heures après son arrivée et contre paiement de CHF 100.-..

RC 19 : ASSURANCES

Responsabilité civile

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Assurance individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Attention : les évacuations hélicoptérées en Suisse sont payantes à charge de la personne évacuée.

RC 20 : MODIFICATION DU PARCOURS ET AUTRES

L'organisation se réserve le droit :

- De modifier à tout moment les parcours, sans préavis pour des raisons de sécurité.
- Les barrières horaires sont également modifiables pour des raisons de sécurité des coureurs et des commissaires de course.
- Les courses peuvent être neutralisées en cas de météo défavorable

Toutes ces décisions sont prises par le chef de course et le chef de sécurité. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération sur les points qui touchent la sécurité des coureurs et des commissaires de course.

RC 21 : REMBOURSEMENT

Si les conditions l'exigent, l'organisation se donne le droit d'interrompre ou de supprimer l'épreuve. Une telle décision n'entraîne aucun droit au remboursement de la finance d'inscription.

RC 22 : ITRA (International Trail Running Association)

Tout participant ayant effectué l'intégralité du parcours dans les barrières horaires limites, se verra attribuer les points ITRA, à savoir :

- 4 points ITRA pour l'Ultra-Trail ® du Barlatay
- 2 points ITRA pour le Trail du Barlatay
- 1 point ITRA pour le Trail Découverte du Barlatay

Mise à jour du règlement, le 03 décembre 2019